

Intervention de la FEDOM sur la mise en place d'une assurance autonomie en Wallonie

Commission de l'action sociale
et de la santé du Parlement wallon du 08/11/2016

Marie-Claire Sepulchre
Secrétaire générale



A stylized house icon in a light purple color, with several curved lines radiating from its top left corner in shades of pink and light green. The background features a large, faint, grey watermark of the word 'fedom' in a cursive font.

Présentation de la FEDOM

Présentation de la FEDOM

La FEDOM est la fédération wallonne des services d'aide à domicile

Elle est une fédération d'employeurs représentative qui regroupe 11 services prestant sur l'ensemble de la Wallonie

C'est une association pluraliste et indépendante



Présentation de la FEDOM

- Quelques chiffres de l'année 2015 :
 - 17.835 ménages wallons ont reçu une aide à domicile de nos services
 - Avec 2.617.745 heures prestées
 - Par 3.107 travailleurs

A stylized house icon in shades of pink and purple, with several curved, colorful rays (pink, purple, green) emanating from the top left. The background is white with a vertical purple bar on the right side.

Mise en place d'une assurance autonomie wallonne

fedom

The logo for fedom, featuring a stylized house icon with colorful rays (pink, purple, green) above the text "fedom" in a lowercase, sans-serif font.

fedom

Mise en place d'une assurance autonomie wallonne

La FEDOM salue la volonté du Gouvernement de créer une AA en Wallonie :

- Conçue comme une protection sociale pour les personnes en perte d'autonomie
- Basée sur la solidarité

Mise en place d'une assurance autonomie wallonne

Le secteur SAFA est en attente, depuis très longtemps, d'un soutien important pour aider la population wallonne :

- Besoins croissants des aînés
- Besoins croissants des personnes handicapées
- Besoins croissants des malades, entre autre, chroniques
- Besoins croissants des familles ou adultes en difficulté

Mise en place d'une assurance autonomie wallonne

Certes, il y a eu + 1.325.629 heures AF sur une période de 21 ans :



Mise en place d'une assurance autonomie wallonne

C'est une croissance de 27,68% soit **1,32%** en moyenne par an:

➡ Mais depuis 5 ans, il y a un **blocage complet** des contingents AF

Mise en place d'une assurance autonomie wallonne

La création d'une AA peut donc mobiliser de nouvelles ressources importantes

- **On cite 2 chiffres :**
 - 103 millions de perception de la cotisation AA
 - 131 millions du transfert progressif de l'APA

C'est donc un budget supplémentaire de **234 millions d'euros** qui va être mobilisé en faveur de la prise en charge des personnes dépendantes



Mise en place d'une assurance autonomie wallonne

L'assurance autonomie sera une réelle avancée si elle permet d'apporter à la population wallonne qui en fait la demande, une aide régulière, adaptée (préventive ou curative), en volume suffisant et à temps

Que propose le Gouvernement wallon ?

La note-cadre adoptée ce 21/07 vise à instaurer une **Assurance autonomie** wallonne reposant sur un **principe assurantiel et basée sur la solidarité** autour de 3 objectifs :

- **Accompagner la dépendance grave et prolongée** due à l'âge, au handicap ou à la maladie, **tout au long de la vie**
- **Augmenter la lisibilité des conditions d'accès au droit** pour le citoyen et les acteurs (domicile, MR/MRS)
- **Soutenir le secteur de l'aide à domicile** par la régulation et le contrôle de la qualité des prestations

Que propose le Gouvernement wallon ?

Pour rappel, l'APA était une allocation payée directement à la personne pour compléter ses revenus

La Belgique était le seul pays européen à procéder de la sorte

L'AA wallonne, en préparation, vise à :

- Diminuer le coût d'accès aux services du domicile ou résidentiels
- Développer une offre de services à domicile par le biais de services agréés

Que propose le Gouvernement wallon ?

La FEDOM soutient cette nouvelle orientation car elle permet :

- De déployer plus d'aide de qualité avec un coût plus accessible
- De sortir les services SAFA de la pénurie d'heures à fournir aux personnes à domicile

Que propose le Gouvernement wallon ?

En période de difficultés budgétaires, l'apport de nouveaux moyens attise les appétits !

Nous demandons à tous les acteurs politiques d'être particulièrement attentifs aux besoins des **personnes dépendantes à domicile** car :

- C'est là qu'elles souhaitent vivre en priorité, même si elles souffrent parfois d'isolement
- C'est là que l'on rencontre des personnes âgées, handicapées ou en grande précarité sociale pour lesquelles une action préventive peut ralentir la progression vers la grande dépendance

Que propose le Gouvernement wallon ?

- C'est le système d'aide :
 - Le plus facile à calibrer en fonction de l'évolution de la demande
 - Le moins onéreux pour la collectivité

Mais :

Plus on met de convives autour de la table plus la part de chacun est réduite

Il faut donc aujourd'hui bien mesurer le pas que l'on peut faire en fixant des objectifs prioritaires

Première étape préalable à la mise en œuvre de l'AA

A réaliser en 2017

fedom



La FEDOM propose de réaliser 2 actions préalables à la mise en œuvre de l'AA

Il s'agit de renforcer le fonctionnement de l'ensemble des SAFA pour que les services puissent absorber les changements engendrés par l'AA

I. Développer une offre de service AF suffisante à domicile

Constat :

- Blocage des contingents AF depuis 5 ans



Question :

- Quelle est l'utilité de diminuer le coût de la tarification aux bénéficiaires AA si l'offre est insuffisante ?

Propositions relatives aux contingents :



- Dès 2017, sur base de la cotisation AA perçue dans le courant 2017, effectuer un rattrapage de 6% pour majorer les contingents
= 366.660 heures

Avec les 2,4 millions de la trajectoire budgétaire et les 3,6 millions prévus pour l'informatisation, on peut déployer au minimum en 2017 :
222.222 heures (+3,6%)

Propositions relatives aux contingents :



- A partir de 2018, une augmentation régulière et progressive de 2,5% minimum des contingents AF/GAD/AM sociale

Soit : 150.000 heures par an et un budget supplémentaire de 4.050.000€ minimum

Le budget peut venir de l'apport progressif de l'APA sur 25 ans ($131 \text{ millions} / 25 = 5,25 \text{ millions } \text{€}$)

Remarque :

- Développer l'emploi de l'aide à domicile permet de répondre au défi du vieillissement et de la précarisation de la population wallonne
- Cela permet aussi de créer beaucoup d'emplois pour du personnel peu (AM sociale) ou moyennement qualifié (AF/GAD)

2. Renforcement et diversification des métiers de l'encadrement



Constat :

- Pour mettre en œuvre l'AA, il faut que l'encadrement soit suffisant
- Le personnel d'encadrement devra être formé pour pouvoir intégrer la réforme de l'AA
- La prise en charge de personnes de plus en plus dépendantes justifie également cette demande

Propositions relatives à l'encadrement :

- Appliquer une norme d'encadrement multi-métier
 - Appliquer la norme 1/18 ETP en travail social
 - Appliquer la norme 1/20 ETP en travail administratif /permanence téléphonique
 - Appliquer la norme 1/95 ETP en personnel de direction
 - Intégrer une diversification des fonctions de l'encadrement



Deuxième étape

Mise en œuvre de l'AA à partir de 2018

fedom



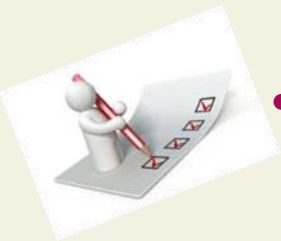
I. Travailler selon un timing soutenable et concerté de mise en œuvre de l'AA



Constat :

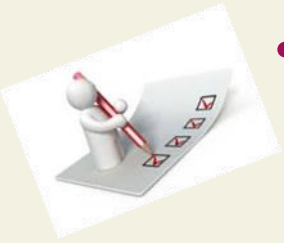
- La précipitation ne doit pas produire d'insécurité pour les SAFA et les bénéficiaires
- Trop de prudence ne doit pas mettre en péril la mise en œuvre de l'AA dans cette législature
- Il faut donc pratiquer une planification réaliste pour le pouvoir politique, l'AViQ, les organismes assureurs et les SAFA

Propositions relatives au budget de l'AA :



- Percevoir la cotisation AA dès le second semestre 2017 pour pouvoir assurer un fonds de trésorerie suffisant
- Répartir le budget AA entre :
 - Développement de l'offre de services à domicile : budget APA (131 millions à récupérer sur 25 ans)
 - Diminution du coût d'accès aux SAFA et aux MR/MRS : budget cotisation AA (103 millions en année pleine)

Propositions relatives au barème des bénéficiaires :



- Travailler la révision du barème de contribution des bénéficiaires en 2 étapes :
 - Une ristourne forfaitaire pour les bénéficiaires de l'AA dans un premier temps
 - Une réforme en profondeur de tout le barème pour tous les bénéficiaires SAFA dans un deuxième temps

2. Pratiquer une évaluation de la dépendance/autonomie des bénéficiaires à partir d'outils transversaux à l'ensemble des secteurs concernés par du personnel compétent et indépendant

Il faut :

- définir la dépendance en lien avec des situations de santé, de handicap et de précarité sociale
- pouvoir assurer la transition des situations des bénéficiaires de manière simple et cohérente entre domicile et secteur résidentiel
- partir d'outils actuels pour évoluer progressivement vers des outils plus complexes (si nécessaire)

Proposition relative à la définition de la dépendance :



- Faire évoluer la définition de la dépendance formulée dans la note cadre vers la formulation du Grand Duché de Luxembourg

Formulation note-cadre :

« être en état de dépendance grave et prolongée. Le gouvernement détermine le niveau de dépendance qui justifie la prise en charge »

Formulation luxembourgeoise :

« dépendance = l'état d'une personne qui par suite d'une maladie physique, mentale ou psychique ou d'une déficience de même nature a un besoin régulier d'une tierce personne pour les actes essentiels de la vie quotidienne»

Remarque :

Seul le scorage doit permettre d'adapter le nombre de cas pris en charge aux moyens budgétaires de la Région wallonne



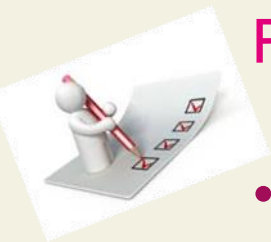
Question :

Peut-on définir le degré de dépendance qui justifie une prise en charge, dans le cadre de l'AA, de la même manière au domicile ou dans le secteur résidentiel ?

Réponse :

NON car

- Le secteur du domicile devra toujours gérer les situations en terme de prévention et d'accompagnement → notion de dépendance dans la gestion des actes de la vie quotidienne
- Le secteur résidentiel devra gérer la grande dépendance en lien avec la dernière période de la vie



Propositions relatives à l'évaluation de la dépendance :

- Travailler à partir des items du plan d'aide SAFA et la grille de Katz et puis évoluer vers un outil de l'échelle Belrai
- Pour favoriser une transition aisée du domicile vers le secteur résidentiel
- Confier l'évaluation à un acteur central, compétent et financé pour remplir ce rôle → Il doit être indépendant des prestataires et de l'organisme chargé de la perception : guichets sociaux régionaux de l'AViQ

3. Mettre en place un système de gestion administrative et financière des SAFA basé sur les principes de saine gouvernance

- Acceptable et transparent pour tous
- Simple à pratiquer
- Économe pour la collectivité
- Équitable pour tous

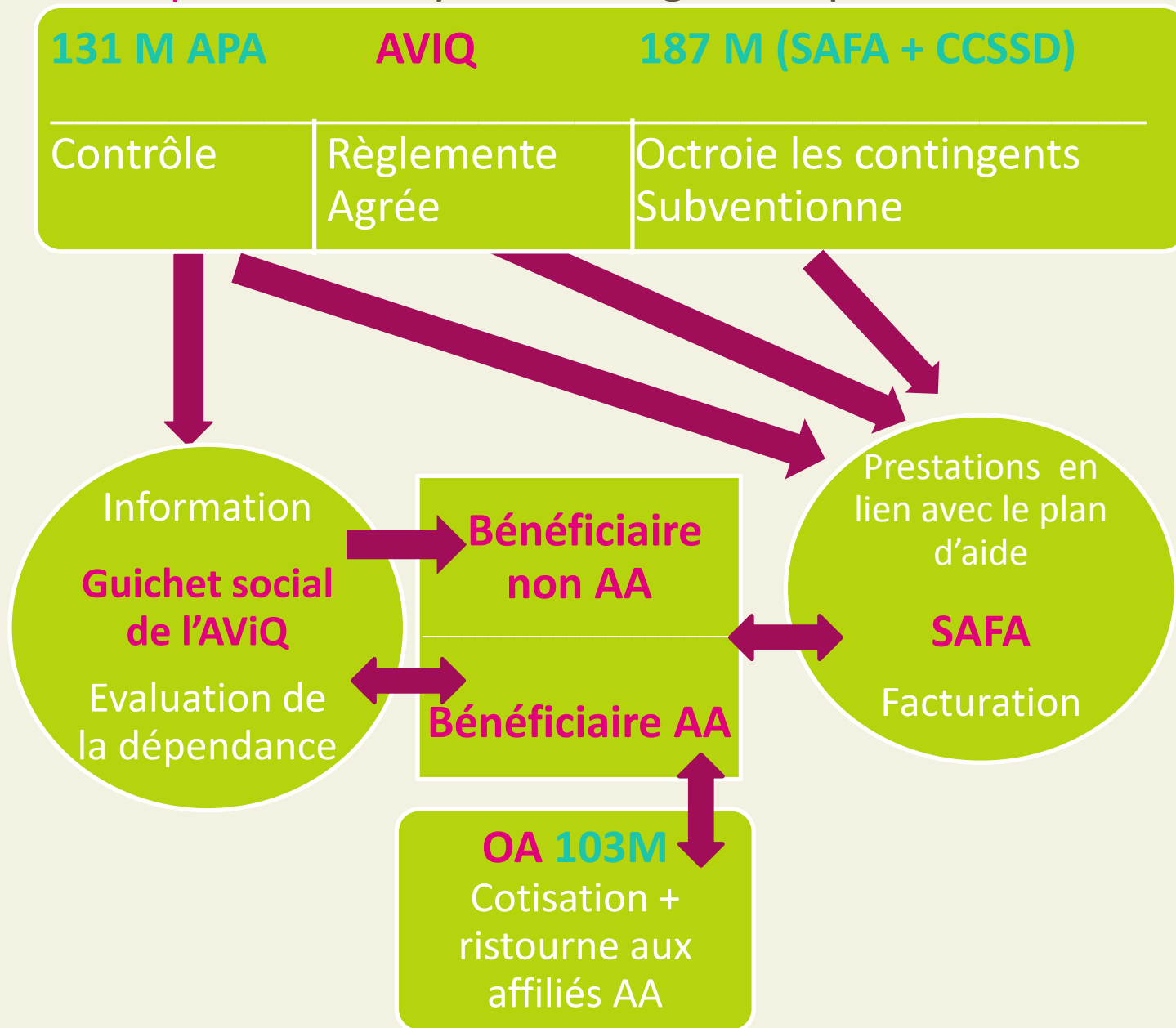
Qui garantit

- L'autonomie de fonctionnement des SAFA et du secteur résidentiel
- Le libre choix des bénéficiaires

9 fonctions doivent être exercées :

- Information de la population
- Perception des cotisations AA
- Evaluation de la dépendance
- Réalisation des prestations SAFA ou accueil MR/MRS
- Administration de la ristourne aux bénéficiaires AA
- Réglementation et agrément des SAFA et MR/MRS
- Administration du financement des services à domicile et résidentiel
- Contrôle des missions des SAFA et des MR/MRS
- Contrôle de la réalisation de l'évaluation

Propositions : système de gestion pour les SAFA



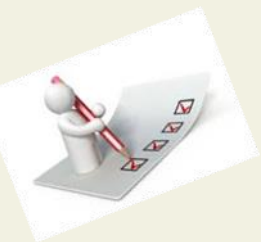
4. Communiquer avec la population de manière adéquate



Constats :

- La population doit comprendre la mission des SAFA/MR-MRS, et de l'AA sans faux espoir
- Tous les publics doivent accéder à cette communication
- Pas suffisant de communiquer via les médias

Propositions relatives à la communication :



- Il faut associer les SAFA et les MR/MRS à cette campagne d'information et développer des moyens de diffusion utilisables pour tous les publics potentiels
- Confier une mission permanente d'information à des guichets sociaux régionaux proches de la population

A stylized graphic featuring a hand in shades of pink and purple, holding a plant with green and pink leaves. The word "Conclusions" is written in pink text across the hand.

Conclusions

fedom

La mise en place de l'AA demandera en parallèle une réforme de la réglementation des secteurs d'activité

- Intégrer les nouveaux métiers SAFA dans le CWASS et le CRWASS
- Réviser le dossier d'enquête sociale
- Prévoir un encadrement multi-métiers
- Définir les barèmes des bénéficiaires
- Appliquer une ristourne pour les résidents MR/MRS

Beaucoup de chantiers à mener sur une période de 2 ans !
... pour vous comme pour nous ...

Beaucoup de travail pour un défi passionnant !

Merci de votre écoute !